

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
24 MARS 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 13 mars 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 51 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: ~~M. R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, ~~DUPONT~~, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, ~~Mlle QUAILL~~, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, ~~MILLER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mesdames, Messieurs, nous débutons la séance. Par ailleurs, le procès-verbal de la séance précédente est ici à votre disposition; en l'absence de remarques, il sera automatiquement considéré comme approuvé. Permettez-moi, avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit de notre Conseil, d'indiquer que les points 24, 26 et 27 sont remis. Que, si vous acceptez, avec l'accord des chefs de groupe, nous pourrions inscrire en urgence un point sur les conditions d'affichage au cours des prochaines élections. Je commencerai par cela dans un instant, mais avant une petite information mais qui devrait nous réjouir. En effet, dans le cadre de la fête Internet 2003, qui a vu concourir quelque 50 villes et communes, la Ville de Mons a obtenu le premier prix dans la catégorie "meilleur site communal". Comme je vous sais très "branché" dans le domaine Internet... Donc le site www.mons.be a reçu le prix de meilleur site. Alors, j'en profite pour saluer et remercier Monsieur Fabrice LEVEQUE qui est membre de la Cellule Communication et qui est responsable entre autres de la gestion et du projet Internet, remercier tous les collaborateurs dans tous les services puisqu'on nourrit ce site en permanence et remercier aussi pour la maintenance technique et le design la société Be-mind de Mons. Comme une bonne nouvelle n'est jamais à négliger, je m'étais dit que cela vous ferait plaisir.

Le Bourgmestre propose un dossier en urgence.

L'Assemblée passe au vote sur l'urgence.

Celle-ci est votée et admise à l'unanimité.

PAR URGENCE: adoption d'une ordonnance de Police réglementant l'affichage électoral.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Après en avoir discuté avec les chefs de groupe, en ce qui concerne les élections, voici l'ordonnance de police que je vous suggère: article 1: les panneaux d'affichage mis par la Ville de Mons à la disposition des partis politiques réserveront une surface égale pour chacune des listes en présence, qu'elles se réclament d'un numéro national ou qu'elles se présentent sur un numéro local. Est strictement interdit tout collage d'affiches ou d'autres documents de propagande en dehors des surfaces qui sont réservées par l'Administration communale. Donc, le collage d'affiche, la pose d'autocollants est interdit partout. Est interdit, tout affichage, donc la colle, que ce soit de la colle, de la "pape" ou que ce soit les autocollants. Vous voyez ce que je veux dire, de la "pape", certains peuvent se revendiquer aussi d'autres choses, mais pas de la "pape". Est interdit, tout affichage électoral ainsi que les chaulages et autres inscriptions sur les routes, monuments et édifices publics ainsi que sur les arbres. Il en va de même sur les propriétés privées sans l'autorisation de l'occupant de ces biens. Il est interdit de procéder à tout affichage électoral entre 22h et 7h du matin. Il est interdit de jeter des tracts ou tout imprimé sur la voie publique ainsi que d'apposer ceux-ci sur les pare-brise des voitures. Par dérogation à l'article 2 § 1, un affichage sur panneaux rigides et amovibles d'un maximum de 66/122 sera autorisé. Donc l'affichage propre, sauf dans l'intra-muros et sur les panneaux de signalisation touristique et les éclairages décoratifs. L'affichage sera autorisé sur les emplacements déterminés à cet effet par l'Administration communale. Donc, sur les biens privés, avec l'accord des occupants, on peut faire ce que l'on veut mais sur tout ce qui est public, on ne peut pas, même pas mettre des panneaux à l'intra-muros.

Article 6: Tous les panneaux rigides devront être enlevés au plus tard 8 jours après la fermeture des bureaux de vote. L'article suivant: l'affichage est également interdit au cas où il mettrait en péril la sécurité des usagers de la voie publique et/ ou au cas où il gênerait la lisibilité des panneaux et/ ou il nuirait à la visibilité. L'article suivant: sans préjudice de toute peine qui serait comminée par d'autres réglementations, les infractions à la présente ordonnance seront punies d'un emprisonnement d'un jour au moins et de 7 jours au plus, ainsi que d'une amende d'1 € au moins et de 25 € au plus, ou d'une de ces peines seulement. En outre, toute affiche apposée en dehors de ces règles sera enlevée par les services communaux, sans avertissement préalable et aux frais du contrevenant, c'est-à-dire l'éditeur responsable ou du candidat. Conformément à l'article 114 de la nouvelle Loi communale, la présente ordonnance entrera en vigueur le 5^{ème} jour qui suit sa publication. L'ancienne ordonnance est abrogée et nous informons la Députation Permanente, le Greffe

du Tribunal de 1^{re} Instance, le Greffe du Tribunal de Police. Y a-t-il des suggestions? Je remercie les chefs de groupe avec lesquels on a pu travailler.

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

1^e objet: POLICE-CIRCULATION. Aménagement de sécurité aux abords des écoles "Zones 30". Police 6002/OD

Madame MERCIER, Conseillère: Lors du dernier Conseil, je vous avais demandé de sécuriser les abords de l'Institut Notre-Dame à Jemappes. Et vous m'avez répondu que pour bon nombre d'écoles de l'entité, qui ne nécessitaient pas des travaux lourds, ce serait chose faite. Ce qui fait que je vous remercie d'avoir répondu si rapidement à mon interpellation, je pense que les choses avaient déjà été prévues mais enfin, cela a été très vite, d'une réunion à l'autre. Les plans d'aménagement correspondant à chaque école sont on ne peut plus clairs. Permettez-moi cependant d'insister sur la mise en place d'une chaîne de protection devant la porte de sortie rue Dr Liénard. Comme je l'avais dit la fois passée, le trottoir est tellement étroit que les enfants sont comme projetés sur la rue aussitôt franchi le seuil de la porte.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: je prends acte de ce que vous venez d'indiquer et on transmettra, en insistant, auprès des services.

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

Entrée de Monsieur SPEER: 37 présents

3^e objet: Cadre des Services Techniques – Modification 1^e 4364

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

2^e objet: Statuts applicables au personnel non enseignant – Modifications
1^e RGB/STAT/3

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

4^e objet: Tutelle CPAS – Approbation du règlement de travail applicable à l'ensemble du personnel de l'Administration Centrale et de ses services, en ce compris le personnel contractuel 1^e 4399

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

5^e objet: Tutelle CPAS – Modification budgétaire n°1 – Services ordinaire et extraordinaire G.F.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

6^e objet: Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Mons contre 2 personnes présumées responsables du vol d'un véhicule entre le 04.10.2002 et le 06.10.2002 à l'atelier communal de Jemappes Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

7^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'aménagement du Urbanisme territoire et d'urbanisme sur la section Mons-Jemappes Contentieux

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

8^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'aménagement du Urbanisme territoire et d'urbanisme sur la section de Mons-Nimy Contentieux

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

9^e objet: AMAS de Mons – Fourniture et pose de plafonds + mise en conformité aux normes d'hygiène. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3e 1^e E/2003.SUB. 735.076/FW

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

10^e objet: Mission d'Auteur de projet pour l'étude de réalisation d'une desserte à l'usage du RAEC et du RAETC. Approbation du cahier spécial des charges – convention et détermination du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2003.421.056/ML

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Entrée de Mademoiselle OUALI: 38 présents

11^e objet: Réfection du revêtement de la rue de Nimy à Mons. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2003.421.057/MC

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, j'ai trois questions concernant ce point. Trois questions, vous allez voir, qui sont rapides. A-t-on une idée du temps que va prendre la réfection de la rue de Nimy, axe central de la Ville? Si je parle de cette façon-là, c'est parce que je viens d'avoir l'expérience à la rue de la Licorne qui est loin d'avoir l'importance de la rue de Nimy, où cela a pris quand même plus de temps que prévu. Deuxième question: quel itinéraire a-t-on prévu pour accéder à la Grand-Place? Et, troisièmement, je lis, "sous les pavés, il existe probablement d'anciennes traverses de voies de tram, elles seront démontées et évacuées". Bon, très bien, mais comment n'en est-on pas plus sûr? Il n'existe pas de plan? C'est la question que je me pose.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: La rue de Nimy, comme vous l'avez constaté, ressemble tantôt à une rue de Beyrouth après les bombardements, tantôt à une rue indigne d'une ville comme Mons. Le problème est qu'une réfection globale de la rue de Nimy coûte les yeux de la tête et en tout cas des montants financiers que nous n'avons pas. Pourtant il faut faire quelque chose. Donc, on avait imaginé de travailler par tronçons de rue. Maintenant une information, d'il y a à peu près une grosse semaine, il me revient que les canalisations d'eau sont dans un état tel que si on ne commence pas, si j'ai bien compris, par les trottoirs, je vous parle de mémoire et autorisez-moi de commettre peut-être une erreur technique parce que je n'ai pas la fiche devant les yeux mais je ne dois pas être loin de la vérité, si on ne commence pas par les trottoirs et donc, une fois que l'on fait les trottoirs en ce comprises les canalisations, nous n'en sortirons pas. Et donc, plutôt que d'y aller par tronçons, mes dernières informations, c'est qu'on pourrait y aller par trottoirs d'abord et pour l'assise de la rue par la suite. Et donc, on va devoir faire les canalisations d'eau et on va voir, une fois que l'on aura ouvert les trottoirs, il faudra refaire la canalisation et on verra si on doit, pour des raisons financières, scinder les marchés ou bien alors y aller globalement mais il faudra remplacer en plus les canalisations d'eau. Donc, tout cela va coûter, va prendre du temps. Je ne connais pas le temps maximum. On essayera de mesurer en fonction du cahier des charges. Une fois que l'on aura lancé l'avis de marché, on va voir ce que les entrepreneurs vont nous indiquer et, par ailleurs, c'est clair que pour accéder sur la Grand-Place, nous mettrons au point suffisamment tôt à l'avance et d'une manière fléchée et adéquate les déviations qui permettront aux gens de pouvoir accéder à la Grand-Place. Je n'y ai pas encore réfléchi mais on va demander aux Services de Police et bien entendu, ce sera fait, comme on devra d'ailleurs, à un moment donné, fermer aussi la rue Neuve puisque vous aurez constaté qu'on a commencé à enlever les trottoirs. Là, c'est plus léger, mais il sera aussi indiqué de refaire un peu les trottoirs qui ne rimaient plus à rien du tout, mais bon. Voilà, Madame. Mais, ce n'est pas simple. Et il nous faudrait beaucoup, beaucoup d'argent parce qu'il n'y a pas que Mons-Centre en plus. Mais, bon, on fait avec ce que l'on a.

Madame MERCIER, Conseillère: Et les voies de tram, Monsieur le Bourgmestre?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: les voies de tram, j'imagine qu'on va les enlever, je crois.

Madame MERCIER, Conseillère: C'est ce que l'on disait, mais on n'en était pas sûr. C'est cela qui m'étonnait.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je n'y connais pas grand chose. Jusqu'à présent, si elles n'ont pas gêné, qu'il y ait des voies de tram, selon moi, ce serait bon pour les investigateurs du siècle futur, comme cela ils verront ce que c'est une voie de tram. Si cela gêne, à mon avis, on les enlèvera. Mais tout ce qui coûte moins cher doit être fait. Et Achille SAKAS qui connaît bien la rue de Nimy dit que c'est même enlevé. Mais bon. On n'en sait trop rien. Mais, votre souci des voies de tram sera également transmis au service par Monsieur le Secrétaire.

ADOpte à l'unanimité – 12^e annexe

12^e objet: Hall omnisports d'Havré – Extension. Lot 2: Électricité. Approbation de l'avenant n°1 3^e 1^e E/94.764.122.01/FW

ADOpte à l'unanimité – 13^e annexe

13^e objet: Beffroi – Aménagement intérieur – Mission d'Auteur de projet en techniques spéciales. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/03.104.032/MG

ADOpte à l'unanimité – 14^e annexe

14^e objet: Projet "Aménagement Grand-Place" (Phasing-Out). Choix d'une équipe pluridisciplinaire. Approbation du cahier spécial des charges. 3^e 1^e E/2003/569.090/TO.AB

ADOpte à l'unanimité – 15^e annexe

15^e objet: Projet "Valorisation Urbaine" (Phasing-Out). Choix d'équipes d'architectes. Approbation du cahier spécial des charges. 3^e 1^e E/2003.569.091.TO.AB

ADOpte à l'unanimité – 16^e annexe

16^e objet: Projet "Réalisation de la façade de l'immeuble commercial de l'îlot" (Phasing-Out). Approbation de l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3^e 1^e E/2003/569.090.FIC/TO.AB

Madame MERCIER, Conseillère: Pour la façade de l'immeuble commercial de l'îlot de la Grand-Place, je voulais demander si les propriétaires des appartements avaient été, certainement, informés et pourront-ils donner leur avis?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je vous remercie de cette question. Depuis que je suis Bourgmestre, comme vous le savez, j'essaye, je ne suis pas sûr d'y parvenir, avec le Collège et avec votre concours, d'essayer de supprimer sur la Grand-Place ce qui est un coup de poing architectural négatif qu'est cet immeuble du 9-10 Grand-Place, c'est-à-dire l'immeuble juste en face. Pour le moment, nous avons plusieurs types de contacts

avec la Région Wallonne car il faut une opération de nature juridique pour accéder aux subsides et, bien entendu, avec les propriétaires. Je préside moi-même les réunions avec les propriétaires. Je les ai encore vus samedi passé. Et, nous cheminons, mais il est bien entendu que les propriétaires auront leur mot à dire comme d'ailleurs le Conseil communal car ce n'est pas une affaire d'une personne ou d'un groupe, mais nous examinerons les projets après qu'un jury d'experts pourra se prononcer, non pas en sélectionnant les projets mais en nous faisant part de leur avis sur chaque projet que des promoteurs pourront formuler. Mais, nous n'en sommes pas là. Pour le moment, nous en sommes à lancer un appel aux entreprises susceptibles de remettre des projets. Puis, on sélectionnera un certain nombre de ces entreprises, vraisemblablement cinq, si on peut, ou trois et on leur demandera alors d'aller un peu plus loin ou bien, si nous sommes convaincus qu'il y a un bon projet, nous retiendrons un projet. Mais on en est qu'au tout début de ce processus. Et il faut aussi avoir l'assurance écrite de la Région Wallonne qu'elle accepte de nous subventionner selon des modalités juridiques que nous prévoyons. Car si on n'a pas la garantie de la Région Wallonne pour avoir une subvention, c'est clair que nous ne pourrions pas mener cette opération. Et donc, il faut à la fois l'accord des propriétaires, de la Région Wallonne et bon, voilà maintenant plus d'un an qu'on y travaille, mais cela se fait en transparence absolue avec les propriétaires et je pense que d'ici la rentrée prochaine, c'est-à-dire vers le 15 septembre, selon moi, on devrait y voir plus clair. Et là, à ce moment-là, on pourrait faire une communication beaucoup plus précise sur l'état du projet. Merci beaucoup Madame.

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

52^e objet: Redevance pour l'enlèvement des déchets verts par un service communal
Environnement BM03/DV

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

17^e objet: Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Échevinal pendant les mois de janvier et février 2003 pour l'Administration centrale G.F. EXTR/CD0086

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

18^e objet: Marché de services financiers (bancaires et d'investissements) destiné à la conclusion d'emprunts pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2003. Avis de marché – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. G.F. EXTR/CD0085/1

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

19° objet: Dotation des Administrations communales de Mons et Quévy au profit de la Zone de Police Mons-Quévy.G.F.

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

20° objet: Plan Tonus communal – Aide 2003. Demande de prêt G.F.

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

21° objet: PCA n°1 d'Hyon – A.R. 05/12/55 – Abrogation du plan communal d'aménagement conformément à l'art. 57 ter. du CWATUP Urbanisme UR2003

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

22° objet: PCA n°2 de Nimy – A.R. 09/08/55 – Abrogation du plan communal d'aménagement conformément à l'art.57 ter. du CWATUP Urbanisme UR2003

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

23° objet: Mons – rue de la Poterie n°17 – acquisition pour cause d'utilité publique de l'immeuble cadastré 3^e Division, section E, n°300B, d'une superficie de 85 ca afin d'y installer la Maison des Cyclistes Cel. foncière/MDB 24.03.03/001

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais vous faire une brève explication. Comme vous le savez, il s'agit de l'acquisition du 17 rue de la Poterie afin d'y installer la "Maison des Cyclistes". Alors, vous savez que la Ville de Mons a répondu à l'appel de l'asbl "Pro-Vélo" donc en faveur du vélo. "Pro-Vélo" qui a sollicité son aide afin d'implanter à Mons une "Maison des Cyclistes". Après Bruxelles, Liège, Charleroi et Namur, les montoises et les montois pourront bénéficier des services suivants: création d'un service de location de vélos et de vélomoteurs – lancement d'un programme pédagogique à l'intention des écoles et développement du ramassage scolaire à vélo. On expliquera aussi comment faire un peu de muscle quand il faut monter les pavés mais bon. Promotion du vélo vers des lieux de travail et de l'inter modalité avec les TEC et la SNCB - réalisation d'événements pour le grand public. Alors, dans le cadre du Phasing Out, Objectif 1 Hainaut, des moyens sont mis à la disposition d'une maison des cyclistes. C'est comme cela qu'il y aura trois postes de travail, un responsable d'implantation à temps plein, un chargé d'éducation et un technicien, parce qu'il faut réparer les vélos. L'équipement des bureaux et de l'atelier, il y aura 60 vélos pour commencer. Et bien sûr, les frais de promotion et de fonctionnement seront payés. Cependant, il n'y avait aucun moyen qui était prévu quant au lieu d'installation de la maison des cyclistes. C'est la raison pour laquelle la Ville sollicite de cet honorable Conseil communal, la faculté de pouvoir se porter acquéreuse, via la Régie

Foncière, de l'immeuble situé au 17 rue de la Poterie, cet immeuble de style tournaisien du 18^{ème} siècle qui, de par sa localisation, près de l'Auberge de Jeunesse, près de la Grand-Place, convient parfaitement. Il faut souligner que les locations permettront, tout en mettant à la disposition de l'asbl un local, de couvrir les frais d'emprunt. Alors, pour éviter une récupération politique qui serait impensable, connaissant la sagesse de toutes les formations politiques, l'inauguration aura lieu en juin. Et comme il fera beau, on pourra bien sûr, se promener à vélo. Je savais que c'est une nouvelle qui allait vous faire plaisir.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Je voulais vous demander si on pouvait mettre un tandem ou deux?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, je n'en sais rien, mais je vous promets, je le ferai moi-même, d'écrire une lettre pour vérifier s'il y a des tandems. Mais j'imagine que oui, mais je vais quand même m'en assurer. D'accord. Madame, un tricycle, vous?

Madame BROHEE, Conseillère: Je désirerais répondre à la question de Monsieur MERCIER pour l'informer que chacune des maisons des cyclistes ont à disposition au moins un tandem.

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

24^e objet: Mons – Octroi d'une servitude de passage grevant les terrains du R.A.E.C. Mons et débouchant à l'Avenue du Tir Cel. Foncière CF/MV

REMIS

25^e objet: Acquisition de l'assiette d'une servitude de passage débouchant à l'Avenue du Tir à Mons, cadastrée section B n°693 R3 et partie des numéros 696 P et 696 R contenant d'après mesurage 4 ares 31 centiares Cel. Foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

26^e objet: Hall multifonctionnel – Acquisition du hall proprement dit à DEXIA BANQUE SA dans le cadre du leasing immobilier - Approbation des conditions de la vente et du projet d'acte Régie Foncière Hall/Vente HorsSol/030305

REMIS

27^e objet: Hall multifonctionnel – Location par bail emphytéotique de la partie hall proprement dite à la S.A. MONS-EXPO, filiale de la Régie Communale Autonome "MONS – CAPITALE" - Approbation des clauses de la location et du projet d'acte.
Régie Foncière Hall/Emphytéose 030305

REMIS

28° objet: ASBL "Les Amis de Gérard NOEL" - Budget de l'exercice 2002 – Approbation G.F.C/B2002

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

29° objet: Salle du Bélian. Modification du tarif de location de la salle. Culture 6150

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

30° objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement de deux douzièmes provisoires (janvier-février 2003) Tourisme OT 6A/B-sd-2003.02

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

31° objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement d'un douzième provisoire (mars 2003) Tourisme OT 6A/B-sd-2003.03

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

Entrée de Monsieur MARTIN: 39 présents

32° objet: Transfert à l'ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons de la gestion des bâtiments dits "Vieux Logis" des Musées Chanoine Puissant. Convention. Tourisme 540 sd

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, c'est l'occasion pour moi de demander au Collège, pas aujourd'hui, mais ultérieurement, de nous exposer quand même clairement, si c'est possible, sa politique dans le domaine des musées et l'application à Mons du décret du Ministre DEMOTTE qui est exécutoire depuis quelques semaines. Donc, ce décret prévoit qu'on peut demander des reconnaissances et à ce moment-là, si on est dans les conditions, obtenir des subsides. Donc, je ne demande pas de réponse aujourd'hui mais j'insiste beaucoup parce qu'il y a eu tellement de changements dans le domaine des musées depuis la convention qui avait été passée avec le Ministre MOUREAUX alors en charge de la Culture et qui avait fait des musées et du patrimoine un point fort de la Culture à Mons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: D'accord? Nous le ferons et on essaiera même de fournir, avec l'état d'avancement du Phasing Out et de l'ensemble des projets tourisme que nous déposerons, de vous faire part des réflexions de Monsieur CLOSSEN et de l'ensemble des experts que nous avons consultés à cet égard, parce qu'on essaye d'avoir une stratégie cohérente sur l'ensemble des musées et aussi sur le développement touristique. Et je pense que cela vaudrait la peine, là aussi peut-être juste après les élections, de réserver une heure du Conseil communal et de refaire un peu le point en détail

sur l'état d'avancement des dossiers et peut-être voir s'il y a lieu de rectifier l'une ou l'autre chose et de connaître votre avis.

Madame MERCIER, Conseillère: Mais, Monsieur le Bourgmestre, je voudrais revenir au musée au Vieux Logis du Musée Chanoine Puissant, j'en ai déjà parlé d'ailleurs à Monsieur l'Echevin DEPLUS lors de la Commission Culture, mais je voudrais redire ici que comme tout le monde, je déplore les vols commis au Vieux Logis. Et quand je vois qu'il y a un scriban fin 16^{ème}, meuble Oratoire 18^{ème} qui pesait 300 kg, qui a demandé 4 hommes pour le déménager, une Vierge en albâtre de l'Ecole Du Breucq, encore attestée en février 2002, Notre-Dame de Frameries, me souffle Monsieur HAMAIDE, et tous ces vols, dit-on dans le dossier, ont été commis sans effraction. Je ne comprends pas comment on peut déménager un meuble de cette importance sans effraction mais enfin, soit, je suis en tout cas atterrée et j'espère en tout cas que toutes les précautions seront prises à l'avenir pour que pareils actes ne se reproduisent plus.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, dans l'état actuel, Madame, il y a non seulement une enquête mais les collections sont mises à l'abri. Nous avons aussi un certain nombre de vols dans les écoles, et nous sommes en train de réfléchir à la manière la plus adéquate d'assumer un contrôle permanent. Je pense que, en tout cas pour les établissements scolaires, nous devons recourir vraisemblablement aux caméras scellées parce que quand il y a une caméra, on tourne la caméra et d'autres systèmes.

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

33^e objet: Redevance sur les marchés et droits d'étalage sur la voie publique. Modification du règlement pour les exercices 2003 à 2006. G.F. Taxes Redev/marchés

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, en fait il s'agit de la redevance sur les marchés et droits d'étalage sur la voie publique et donc du tarif et de la réglementation sur les exercices 2003 à 2006. En fait, je voudrais juste profiter de ce point pour poser une question sur l'étude de faisabilité qui avait été évoquée lors d'une dernière commission des marchés, sur la possibilité de créer un nouveau marché de produits frais maraîchers, de petits producteurs locaux et régionaux pas forcément labellisés BIO mais en tous les cas, labellisés produits de qualité et je voulais avoir une information sur l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur DEPLUS, Echevin: J'ai négligé effectivement, Madame, de vous fournir quelques explications sur un travail que des étudiants en marketing de l'ICET de Cuesmes est en train de mener relatif justement à l'implantation d'un marché du terroir. Quelques

réunions ont eu lieu, ils sont en train de plancher là-dessus, leur travail de fin d'année arrive bientôt à échéance et on pourra effectivement, partir de là notamment lors de la commission consultative des marchés pour pouvoir aller un pas plus loin.

Madame JUNGST, Conseillère: A ce sujet-là, en fait, dans le dossier on prévoit une exonération possible des droits d'étalage lorsqu'on crée un nouveau marché, on parle de trois mois maximum, je pose la question à savoir si c'était renouvelable éventuellement ces trois mois parce que quand on lance un nouveau marché, peut-être que cela ne suffit pas trois mois pour vraiment le lancer.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Oui, l'équilibre à trouver est entre le déficit probable ou possible pour la recette communale et le vrai lancement d'un marché. Donc, on a laissé vraiment la décision suffisamment large que pour pouvoir effectivement exonérer soit en tout ou en partie et ce libellé est donc vraiment que cela nous offre beaucoup de possibilités d'action sur un jour jusqu'à trois mois. Donc, je pense qu'au-delà de trois mois, si un marché ne marche pas, il ne marchera plus. Mais bon, c'est mon appréciation personnelle.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce qu'on doit éviter aussi c'est que chaque année, le printemps venu, la sève montant, qu'on s'invente qu'il faut relancer le marché. Donc, ...

Madame JUNGST, Conseillère: Il s'agit d'un nouveau marché! Il ne faut pas...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui. Relancer! Je n'ai pas le texte devant moi mais on parle de relancer. Donc, c'est lancer à nouveau en français! Bien! Nous ferons des marchés bios!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Un vote sur le marché? Non, j'imagine. Vous n'avez pas de problème avec ça? Me voilà rassuré!

ADOpte à l'unanimité – 32^e annexe

34^e objet: Convention Lille 2004 entre la Ville et l'Association "Lille-Horizon 2004".
Ratification. Culture 6020

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur l'Echevin, si vous engueuliez le Bourgmestre, vous seriez autorisé mais... Allez-y! Vous pourriez parce que j'ai signé et vous devez ratifier.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: On ne sait rien dire sans que ce soit rapporté alors. Mais ma question n'est pas celle-là. J'ai assisté à la cérémonie, c'était très bien. J'ai lu le dossier et fait cette petite remarque à laquelle vous faites allusion. Donc, je crois que pour Mons, c'est quelque chose de vraiment parfait. Cependant, il y a une chose que je ne comprends pas, puisqu'on dit que pour Mons, il y aura quatre axes, je peux le dire, l'affiche politique,

la Maison Folies, je ne sais quoi, et puis borderline. C'est quoi borderline? Ma question c'est uniquement ça.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est juste la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable, le bon et le mauvais, enfin la vie quoi. Le borderline.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Et ce sera quoi, une exposition? Quelle sera l'animation?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien c'est un festival un peu underground. Avant on disait underground, maintenant on dit borderline!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: J'ai mieux compris!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est le vocabulaire du moment!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Maintenant c'est clair pour moi!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ça va? On peut ne pas être d'accord. Oui, Madame.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, en tout cas ce n'est pas le côté borderline qui me pose un problème. La culture à la marge, à la limite, ça peut être très intéressant. Ce qui me pose un problème c'est sur les délais, j'espère, qu'on pourra les tenir parce que la Maison Folies, puisque cette convention "Lille 2004" entre la Ville et l'Association "Lille Horizon 2004" prévoit tout un calendrier sur ces quatre événements et notamment pour la mise en place de la Maison Folies aux Arbalestriers, prévoit de commencer le 6 mars 2004, donc dans un an, et je voulais savoir si les délais étaient tenables puisque toute une série de travaux doit avoir lieu. Est-ce que c'est une vue optimiste ou bien est-ce que c'est une vue réaliste des délais? Sur les autres axes, je voulais juste avoir une information au départ dans cette convention, on parlait de trois événements. Donc, il y avait la Maison Folies, la Triennale de l'affiche politique et la présentation des œuvres de Pierre EBELINCKS et maintenant on rajoute effectivement ce festival. Je voulais un peu avoir la motivation de cet ajout que je ne conteste absolument pas d'ailleurs.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: La motivation, c'est que les responsables de Manège.Mons ont la capacité de réaliser l'activité et qu'ils pensent que dans la contribution de Mons à Lille 2004 ce serait une contribution percutante. Je ne vois pas en quoi on devrait s'y opposer à partir du moment où eux ont le sentiment qu'ils peuvent le faire. Et puis, c'est vrai que Lille 2004, quand on voit les moyens financiers qu'ils ont, d'abord, ça nous fait rêver, parce que quand même, des montants financiers, on parlait de 75 millions d'Euros, je ne sais pas si vous vous rendez compte. Dont, 15 % par les sociétés privées. Quand je vous dis qu'on rêve, j'aimerais bien avoir toute proportion gardée un quart de ça, ce serait déjà pas mal! Mais c'est vrai que c'est une activité qui nous tire vers le haut et que Lille est indéniablement avec Bruxelles, les deux villes-phares de notre entourage

immédiat et qu'on a tout intérêt à nous y associer. D'autant plus que dans la stratégie à moyen terme que nous avons entreprise, c'est une stratégie transfrontalière, aujourd'hui avec Maubeuge, demain, vraisemblablement avec Valenciennes, et que ça fait de nous une Ville bien positionnée sur le plan de Capitale culturelle de Wallonie et en même temps débordant au-delà de la frontière. Donc, il me semblait qu'on devait les encourager. Voilà. Je pense qu'en gros, objectivement, c'est plutôt une bonne chose. Le calendrier, ça devrait être respecté. Pour les Arbalestriers, sauf difficultés techniques, comme toujours entre les architectes, les entrepreneurs, etc., nous devrions être dans les délais. Quand je suis allé avec Madame AUBRY et Yves VASSEUR, notamment aux Arbalestriers, Monsieur VASSEUR semblait indiquer que pour lui tout était en ordre en terme de calendrier. Voilà, je ne peux vous dire que ça. Donc, j'espère qu'il n'y aura pas de difficultés de parcours et normalement ce calendrier devrait être respecté.

Madame MERCIER, Conseillère: Et en cas de difficultés, est-ce que ça met en cause la convention signée?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je pense qu'on devrait, si on ne peut pas le faire aux Arbalestriers, trouver une autre formule mais la Maison Folies, il faut la faire. D'autant plus que dans la stratégie à long terme, l'idée est de développer ce concept. Parce que le concept de la Maison Folies, c'est quand même de permettre à de multiples associations, à des groupements individuels de venir exprimer une créativité culturelle comme elles l'entendent. Et rappelez-vous que dans la stratégie que nous avons développée, on développe une stratégie sur le Manège.Mons avec une activité intense et parfois pointue en terme de création et de présentation de spectacles et que d'une manière complémentaire, on veut associer les différents mouvements associatifs, les citoyens avec leur part de créativité, leurs soucis ou leurs souhaits particuliers et que ça, ça devrait entre autre trouver le moyen à s'exprimer dans la Maison Folies. Et donc, dans tous les cas, cette Maison Folies est le complément naturel du Manège.Mons. Je ne me trompe pas Monsieur l'Echevin?

Monsieur DEPLUS, Echevin: Juste une petite précision. C'est que le concept est bon tel quel et que la cerise sur le gâteau, c'est que les Arbalestriers devraient être rénovés. Mais en l'état, on pourrait tenir une Maison Folies dans les Arbalestriers.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, même sans travaux. Mais il ne faudrait pas que ce soit en travaux. Voilà! Ok?

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

35^e objet: ASBL "R.A.S. Nimy-Maisières"- Budget de l'exercice 2001 - Approbation

G.F. C/B2001

36° objet: ASBL"R.A.S. Nimy-Maisières"- Compte de l'exercice 2001 – Approbation
G.F. C/C2001

37° objet: ASBL"A.E.D.E.C. Hyon"- Budget de l'exercice 2001 - Approbation
G.F. C/B2001

38° objet: ASBL"A.E.D.E.C. Hyon" – Compte et bilan de l'exercice 2001 – Approbation
G.F. C2001

39° objet: ASBL"A.E.D.E.C. Hyon"- Budget de l'exercice 2002 - Approbation
G.F. B2002

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, 35?

Madame JUNGST, Conseillère: Non, en fait, c'est une remarque d'ordre générale pour 35 – 36 – 37 – 38 – 39. C'est juste pour signaler que, comme régulièrement nous le faisons d'ailleurs, c'est qu'on nous présente finalement l'approbation des budgets de l'exercice 2001, en général, ou des comptes de l'exercice 2001 et que dès lors, effectivement, on est en 2003, il s'avère que c'est un petit peu tard. Sinon, sur les comptes en eux-mêmes, la majorité de ces associations sont en boni, manifestement, reprennent bien le montant de la subvention "Ville". La question que je me posais c'était: "quels sont parfois les critères d'attribution des subventions de la Ville?" parce que ça n'a pas l'air d'être clairement défini.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce sont des critères anciens que nous n'avons pas voulu trop modifier. Mais d'une manière générale, c'est vrai qu'on n'a pas un règlement, simplement pour avoir un peu de souplesse dans nos interventions. Mais celles-ci sont transparentes et comme ils reçoivent chacun un peu de moyens financiers, conformément à la loi de 1983, nous sommes tenus à une approbation formelle qui, en fait, nous permet davantage d'avoir une connaissance de l'activité de l'asbl que d'un contrôle, parce que nous n'avons pas de contrôle de tutelle. Ok?

35° objet: ASBL"R.A.S. Nimy-Maisières"- Budget de l'exercice 2001 - Approbation
G.F. C/B2001

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

36° objet: ASBL"R.A.S. Nimy-Maisières"- Compte de l'exercice 2001 – Approbation
G.F. C/C2001

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e annexe

37° objet: ASBL"A.E.D.E.C. Hyon"- Budget de l'exercice 2001 - Approbation
G.F. C/B2001

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

38^e objet: ASBL "A.E.D.E.C. Hyon" – Compte et bilan de l'exercice 2001 – Approbation
G.F. C2001

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

39^e objet: ASBL "A.E.D.E.C. Hyon" - Budget de l'exercice 2002 - Approbation
G.F. B2002

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

40^e objet: ASBL "Parenthèses" Mons – Budget de l'exercice 2002 - Approbation
G.F. C/B2002

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

41^e objet: Révision des honoraires alloués pour les prestations des médecins assermentés chargés par l'Administration de vérifier les causes de décès lors d'une demande d'incinération. Inhumations

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, mes chers collègues, permettez-moi de procéder à un agréable devoir. Comme vous le savez, nous avons décidé de distinguer les collègues qui, parmi nous, ont d'abord 15 ans de Conseil communal, ce qui oblige d'être réélu au moins deux fois, ce qui témoigne d'une appréciation certaine de la part de la population. Et puis 15 ans, 25, 35, 45, 55... il y a des jeunes, il y en a qui sont entrés au Conseil communal très, très jeunes. Alors, aujourd'hui, j'ai le plaisir de remettre – dans un instant – la distinction de la Ville qui est d'ailleurs une médaille pour les 25 années de présence au Conseil communal à notre collègue Bernard BEUGNIES. Qu'il me permette au-delà des taquineries et de l'humour que nous pouvons parfois commettre ensemble de saluer son travail, de rappeler, si besoin en était, que Bernard BEUGNIES, a réussi une maîtrise en management public, qu'il est licencié en Sciences Politiques et Administratives et agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur. Que ce que vous ne savez vraisemblablement pas, c'est qu'il a plusieurs mérites sportifs, qu'il est notamment ceinture noire deuxième dan, ce qui devrait vous conduire à une certaine prudence dans vos interventions, à l'avenir en tout cas. Plus sérieusement, Bernard BEUGNIES a commencé ses activités politiques, si je suis bien renseigné, comme membre des "Jeunesses Libérales" en 1961. Et après le décès de notre regretté collègue Paul GERHARDS, il est candidat aux élections communales du Grand Mons dès 1976 sur la liste PLP. De la 18^e place, dit son CV, il remonte à la

cinquième place pour être élu à l'âge de 28 ans, Conseiller communal à la Ville de Mons. A l'époque, le Bourgmestre était Monsieur Abel DUBOIS. Est-ce que ce n'était pas cette campagne où on lisait l'affiche "votre jeune ami"? En 1977, Bernard est membre fondateur du PRLW. En 1985, il est d'ailleurs tête de liste à la Province sur la liste PRL du canton de Mons et a été élu pour la première fois Conseiller provincial. Son CV dit aussi qu'il a été directeur de la campagne de Richard MILLER. Je comprends maintenant pourquoi Richard a été élu! Ce n'est pas désobligeant ce que je dis. Et donc, le Ministre MILLER, vraisemblablement très satisfait d'avoir eu un directeur de campagne comme Bernard, a fait en sorte que Bernard travaille dans son Cabinet et il est maintenant membre du Cabinet du Ministre des Arts et des Lettres. Dans ses mandats publics, comme je viens de l'indiquer, Bernard est Conseiller communal depuis maintenant le 1^{er} janvier 1977 et il est Conseiller provincial, je pense, sans discontinuité depuis 1985. Je voudrais, avant de lui remettre officiellement la médaille, lui dire à titre personnel et au nom du Collège, que nous l'apprécions, même si nous ne sommes parfois pas toujours d'accord mais on l'est plus sous cette législature que nous ne l'avons été sous les précédentes législatures, je dois reconnaître que les dossiers traités, gérés par Monsieur BEUGNIES, le sont toujours avec beaucoup de précisions et avec grand sérieux. Et je voudrais le remercier pour le travail qu'il accomplit au sein du Conseil communal. Pour toutes ces raisons, bien plus que les 25 années, j'ai le plaisir de lui remettre la médaille de la Ville de Mons.

(Applaudissements) Monsieur le Conseiller, Bernard BEUGNIES, vous invite à partager le verre de la convivialité à l'issue de ce Conseil communal! Mais nous devons patienter car il y a une séance à huis clos qui risque de durer quelques minutes!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je tiens à souligner qu'en 25 ans, effectivement, il faudrait peut-être bien le souligner, Monsieur le Bourgmestre, la convivialité, je crois que c'est le mot qui convient, je crois qu'au fil des années, j'ai pu remarquer que cette convivialité s'imprègne de plus en plus au sein des membres du Conseil communal, et pour ça, je vous remercie!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. (Applaudissements) La séance publique est levée, le huis clos commence dans un instant.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents: MM. R. BIEFNOT, DUPONT, B. BIEFNOT, MILLER, ROSSI, Mme JOARLETTE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
42^e objet: ADMINISTRATION CENTRALE

Prorogation d'une interruption complète de carrière et d'une interruption de carrière à mi-temps accordée à une employée d'administration 1^e 3984

ADOPTE – 41^e annexe

43^e objet: PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif 1^e 11183

ADOPTE – 42^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 1/5^{ème} temps accordée à un ouvrier qualifié 1^e 3866

ADOPTE – 43^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier semi-qualifié B 1^e 4371

ADOPTE – 44^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

44^e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Octroi d'une pause carrière à ¾ temps à une aide bibliothécaire contractuelle 1^e 10574

ADOPTE – 45^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

45^e objet: SERVICES TECHNIQUES

Promotion d'un agent technique au grade d'agent technique en Chef 1^e 3457

ADOPTE – 46^e annexe

46^e objet: SERVICE INCENDIE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé préalable à la pension à un adjudant chef pompier professionnel 1^e 3307

ADOPTE – 47^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur 1^e 3474

ADOPTE – 48^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur pompier professionnel 1^e 3331

ADOPTE – 49^e annexe

47^e objet: CAISSE DES PENSIONS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien employé d'administration 1^e 388

ADOPTE – 50^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Fixation des quotes-parts dans les pensions de survie dues au conjoint divorcé et au conjoint survivant d'un ancien inspecteur de police 1^e 2126

ADOPTE – 51^e et 52^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Fixation de la quote-part dans la pension allouée par la S.N.C.B. à la veuve d'un ancien sapeur pompier temporaire 1^e 10312

ADOPTE – 53^e annexe

48^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8^e 1^e
3316/8153/3258/3325/3260/3180/3314/3332/3033

ADOPTE – 54^e à 63^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires 8^e 1^e
3283/3282/3258/3331/3034/3230/3141/3172

ADOPTE – 64^e à 71^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices primaires 8^e 1^e
3108/3149/3173/3141/3077/7985

ADOPTE – 72^e à 77^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Agréation de la désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique 8^e 1^e 3317

ADOPTE – 78^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour maladie d'instituteurs(trices) primaires à titre définitif 8^e 1^e 5640/5618/6899/6097

ADOPTE – 79^e à 82^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Démission honorable de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite de directeurs d'écoles à titre définitif 8^e 1^e 6585/6638/3074

ADOPTE – 83^e à 85^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif 8^e 1^e 5975

ADOPTE – 86^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignations à titre intérimaire de maîtres(ses) de morale laïque 8^e 1^e 3283/3141/3159/3022

ADOPTE – 87^e à 90^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de directeurs(trices) d'écoles 8^e 1^e 6774/7111/7638

ADOPTE – 91^e à 93^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire d'un directeur d'école 8^e 1^e 7980

ADOPTE – 94^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Nominations à titre définitif d'instituteurs(trices) primaires 8^e 1^e 3079/3082/3054/3090/3077/3112

ADOPTE – 95^e à 100^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales de morale laïque 8^e 1^e 3064/3157

ADOPTE – 101^e et 102^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de seconde langue 8^e 1^e 3118

ADOPTE – 103^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Modification de la délibération désignant un maître spécial de religion islamique 8^e 1^e 8150

ADOPTE – 104^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Modification de la délibération désignant une maîtresse spéciale de religion protestante
8^e 1^e 3251

ADOPTE – 105^e annexe

49^e objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 1) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8376

ADOPTE – 106^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 2) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8427

ADOPTE – 107^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 3) Désignation d'une chargée de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8428

ADOPTE – 108^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 4) Désignation d'un chargé de cours de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8364

ADOPTE – 109^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 5) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8426

ADOPTE – 110^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 6) Désignation d'un chargé de cours généraux, techniques et de ER à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8429

ADOPTE – 111^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 7) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8376-1

ADOPTE – 112^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 8) Démission de ses fonctions d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6462

ADOPTE – 113^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

9) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 6376

ADOPTE – 114^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

10) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et de cours de morale 8^e 2^e 6411-1

ADOPTE – 115^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

11) Réaffectation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire 8^e 2^e 8425

ADOPTE – 116^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

12) Mise en disponibilité pour maladie d'un chef d'atelier 8^e 2^e 6472

ADOPTE – 117^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

13) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et de cours techniques 8^e 2^e 6356

ADOPTE – 118^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

14) Démission de ses fonctions d'un professeur de cours généraux et de cours de morale 8^e 2^e 6411-2

ADOPTE – 119^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

15) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux et de cours techniques 8^e 2^e 5862

ADOPTE – 120^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

16) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 7036

ADOPTE – 121^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

17) Octroi d'un congé pour « stage » à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6427

ADOPTE – 122^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

18)Nomination d'un chargé de cours de morale à titre définitif 8^e 2^e 6411

ADOPTE – 123^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

19)Nomination d'une chargée de cours techniques et généraux à titre définitif 8^e 2^e 7938

ADOPTE – 124^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

20)Nomination d'une chargée de cours de religion protestante à titre définitif 8^e 2^e 7223

ADOPTE – 125^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

22)Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8224

ADOPTE – 126^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

23)Nomination d'un chargé de cours de morale à titre définitif 8^e 2^e 8252

ADOPTE – 127^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

24)Nomination d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre définitif
8^e 2^e 7230

ADOPTE – 128^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

25)Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif 8^e 2^e 6352

ADOPTE – 129^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

26)Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif 8^e 2^e 6390

ADOPTE – 130^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

27)Nomination à titre définitif d'un Directeur à temps plein 8^e 2^e 6310

ADOPTE – 131^e annexe

28)Désignation d'un Chef d'atelier à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non
vacant 8^e 2^e 7183

L'Assemblée passe au vote

39 Membres prennent part au vote
39 bulletins sont trouvés dans l'urne
Le dépouillement donne le résultat suivant:
20 voix pour M. ZIGER Yvan
14 voix pour M. BRICHAUX Jacques
5 bulletins blancs

ADOPTE – 132^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
29) Nomination d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre définitif
8^e 2^e 5719a

ADOPTE – 133^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
30) Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8230

ADOPTE – 134^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
31) C.P.E.O.N.S. – Désignation des représentants de la Ville de Mons 8^e 2^e 760

ADOPTE – 135^e annexe

50^e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignation de quatre professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3186/3247/3288/3324

ADOPTE – 136^e à 139^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur de diction-déclamation, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur 8^e 3^e 7459

ADOPTE – 140^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation de deux professeurs de diction-déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3228/3315

ADOPTE – 141^e et 142^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur de formation musicale, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur 8^e 3^e 7439

ADOPTE – 143^e annexe

51^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice à mi-temps 8^e 2^e 8371

ADOPTE – 144^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un commis-dactylographe à temps plein 8^e 2^e 8411

ADOPTE - 145^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (récapitulatif)
8^e 2^e 8414

ADOPTE – 146^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (récapitulatif)
8^e 2^e 8413

ADOPTE – 147^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8423

ADOPTE – 148^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8288

ADOPTE – 149^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8395

ADOPTE – 150^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 7699A

ADOPTE – 151^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8424

ADOPTE – 152^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8169

ADOPTE – 153^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8336

ADOPTE – 154^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

l) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8227

ADOPTE – 155^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

m) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7931

ADOPTE – 156^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

n) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques (extension d'attributions)
8^e 2^e 8037

ADOPTE – 157^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

o) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours généraux (extension d'attributions)
8^e 2^e 7578

ADOPTE – 158^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

p) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours spéciaux (extension d'attributions)
8^e 2^e 7699

ADOPTE – 159^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

q) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours généraux (extension d'attributions)
8^e 2^e 7865

ADOPTE – 160^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

r) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux (extension d'attributions)
8^e 2^e 6938

ADOPTE – 161^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

s) Nomination à titre définitif d'un surveillant-éducateur à mi-temps (extension attributions) 8^e 2^e 7779

ADOPTE – 162^e annexe

M. DARVILLE ne prend pas part au vote

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

t) Désignation à titre temporaire d'une surveillante éducatrice à temps plein 8^e 2^e 8414A

ADOPTE – 163^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

53^e objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE

21) Désignation d'une sous-directrice à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 6499

ADOPTE – 164^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 24 février 2003.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====